

## PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'UNION DES SYNDICATS DES GRANDES TERRES (USGT)

### Séance du jeudi 30 juin 2016

↳ **Président de séance:**

M<sup>me</sup> Michelle BOYOT, Présidente de l'USGT.

↳ **Secrétaire de séance:**

Nadine COLLIN, chef des services opérationnels.

↳ **Syndicats présents ou représentés**

- **Sablons:** Nicolas WILLEMS, Thierry TROUIN
- **Villebenettes:**
- **Aubades:** Michelle BOYOT, Frantz FOUESNEAU
- **Grandchamp :**
- **Saint-Germain:** Chantal NAVARRO,  
Pierre-André SCHEFFER
- **Monte-Cristo:** Yves BRETTEL
- **Montferrands:** Cédric MIKOLAJSCZAK
- **Ormes:** Jean-Luc EVRAD, Ginette MAT
- **Versailles:** Yves BOBOT

↳ **Absents excusés:**

- **Villebenettes:** Francis JEANDEL, El Hassan AIT ALI
- **Aubades:**
- **Grandchamp :** Jacques DARRACQ,  
Anne GODBILLE
- **Monte-Cristo:** Jean-Claude LE GUILLOU
- **Montferrands:** Jean-Marc COHEN
- **Versailles:** Laurent MACHIN
- **Services de gestion:**  
M. Francis VAILLANT, Directeur des Services  
de Gestion de l'USGT et Sylvaine GUILLEMOT  
Chef du Service SFP

>> **ORDRE du JOUR**

- **Travaux supplémentaires du réseau primaire enterré de chauffage**
- **Questions diverses**

La Présidente de l'Union ouvre la séance à 21h05.

Elle a souhaité provoquer cette réunion extraordinaire, relative à l'avancée des travaux du réseau primaire de chauffage enterré : en effet, elle souhaite exposer deux séries de faits à la décision des présidents syndics :

• **Les travaux supplémentaires sur devis déjà votés :**

Ces devis n'avaient pas pris en compte les difficultés susceptibles d'être rencontrées, par absence de documents d'archives notamment les plans des existants et alourdissement du terrassement. Les aléas votés sont très largement insuffisants :

Les raisons des dépassements sont :

• **L'enchevêtrement des divers réseaux existants**

(Fig.1) : eau, électricité, gaz, eaux usées, eaux pluviales anciens réseaux de chauffage, nécessitant l'augmentation de la largeur et de la profondeur des tranchées pour les contourner, ou passer dessous.

Le dépassement de la profondeur des tranchées oblige à étayer les parois, pour respecter le code du travail, augmentant les coûts,



• **Les modifications de trajet**, entraînant un besoin supplémentaire en tuyauteries et coudes, ce qui alourdit les frais de matériel,

• **La pénétration dans les bâtiments** (Fig.2), en lieu et place du réseau existant, passant dans un caniveau en béton, obligeant, dans un certain nombre de cas, la destruction de ce caniveau,

les nouvelles canalisations ayant un diamètre plus grand du fait du calorifugeage intégré,



• **Des chambres de purge supplémentaires** (Fig.3), ayant dû être créées pour faciliter l'exploitation de l'installation de chauffage et améliorer son rendement.

Leur nombre a été insuffisamment évalué du fait des nouveaux diamètres et des parcours modifiés,



A ce jour, le montant de ces travaux supplémentaires (extrapolé aux difficultés semblables à prévoir pour les squares de l'Est) est évalué à **85 000 euros**.

• **Les travaux non prévus au devis :**

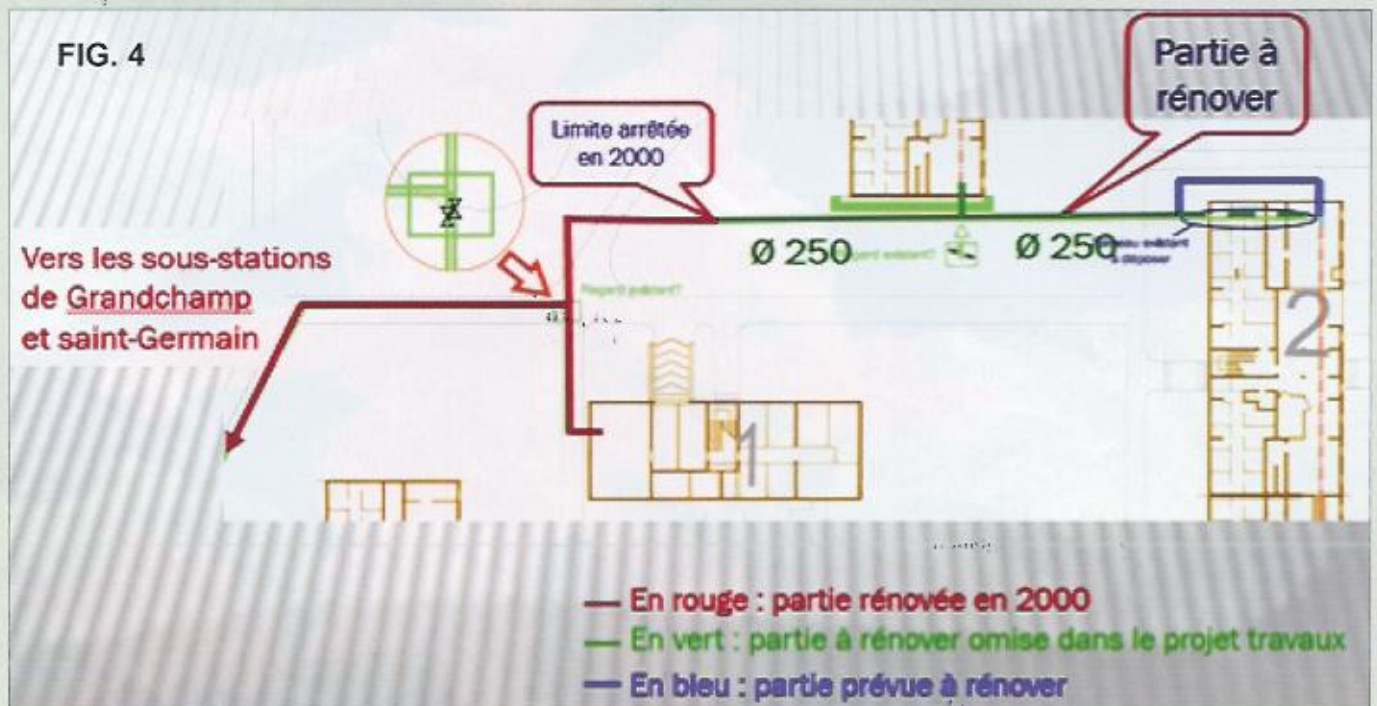
Il s'avère que, lors du terrassement pour le raccordement du nouveau réseau, on découvre que la jonction entre le pignon sud de Monte-Cristo et la traversée du Parc Central n'avait pas été refaite en 2000 (Fig.4) : les canalisations découvertes sont celles datant de 1972.

Or, cette jonction est indispensable à la distribution des 8 squares en aval de Monte-Cristo. Sans sa rénovation, la sécurité recherchée par la mise en œuvre de ces travaux sera compromise par un segment de 70 m (aller-retour 140 m).

Son coût est de **165 000 euros**, maîtrise d'œuvre non comprise.

Mme Boyot demande aux Présidents Syndics leur aval pour engager ces dépenses de :

- Travaux supplémentaires sur devis votés, non couverts par les aléas travaux prévus,
- Travaux urgents, nécessaires à la remise en marche du chauffage en octobre, non prévus aux devis et donc non votés par les AG.



Le financement se fera en avance de trésorerie de l'Union et sera proposé aux assemblées générales de juin 2017 pour règlement définitif par prélèvement sur le Fonds de Réserve actuellement à 590 000 euros qui passerait à 340 000 euros

L'assemblée générale de l'Union vote à l'unanimité l'autorisation donnée à la Présidente de faire exécuter et de financer les travaux supplémentaires et les travaux urgents non prévus aux devis. Cette disposition sera à présenter pour validation aux assemblées générales de 2017.

Sans autre question, la séance est levée à 22h.